

## Annonces légales et officielles (suite)

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

### Communauté de communes du Val de l'Eyre AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2019 et par délégation de M<sup>me</sup> la Présidente de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, M<sup>me</sup> Christiane DORNON, 1<sup>ère</sup> vice-présidente a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles.

Les informations relatives au projet de révision du POS valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) peuvent être demandées par écrit à M. le Maire de Salles, à l'adresse de la mairie, siège de l'enquête, hôtel de ville, 4 place de la Mairie, 33770 Salles.

A cet effet, M. Christian MARCHAIS, cadre bancaire retraité, a été désigné par le Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2019 à 9 heures au 2 octobre 2019 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier physique d'enquête dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU, l'avis rendu par l'autorité environnementale et les avis issus de la consultation des personnes publiques associées, seront disponibles et consultables sous format papier à la mairie de Salles, siège de l'enquête, hôtel de ville, 4, place de la Mairie, 33770 Salles, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 heures. Le dossier sera également consultable à partir du site internet de la mairie en suivant le lien sur le site <http://www.ville-de-salles.com> ou à partir du registre électronique en suivant ce lien <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique sera également disponible en mairie aux horaires habituels de la mairie sus-mentionnés.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les lundis 2 septembre de 9 h à 12 heures ; samedi 14 septembre de 9 h à 12 heures ; mardi 17 septembre de 13 h 30 à 17 heures ; samedi 21 septembre de 9 h à 12 heures ; vendredi 27 septembre de 13 h 30 à 17 heures ; mercredi 2 octobre de 13 h 30 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Un registre numérique sera également accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-valdeleyre.fr> du 2 septembre 2019 à 9 heures au 2 octobre 2019 à 17 heures. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie. Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre numérique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à l'issue de l'enquête, pendant un an, à la mairie de Salles, sur le site de la mairie <http://www.ville-de-salles.com> et sur le site de la Communauté de communes : <http://www.valdeleyre.fr> ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>. Le conseil de communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salles et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête.



Direction départementale  
des territoires et de la mer de la Gironde  
Services des procédures environnementales

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Exploitation d'un forage d'eau potable Stade 2 Commune de Lacanau

Une enquête publique est prescrite du lundi 2 septembre 2019 au mardi 1er octobre 2019 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage Stade 2 sur la commune de Lacanau, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront installés des servitudes d'utilité publique.

Le persona responsable du projet est : la commune de Lacanau, avenue de la Libération, 33680 Lacanau, tél. 05 56 03 83 03.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative et un projet d'arrêté sera mis à la disposition du public à la mairie de Lacanau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubrique Publications, Publications légales, Enquêtes-publiques.

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spez@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spez@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Lacanau.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

Le commissaire-enquêteur M. Marc JAKUBOWSKI, docteur en géochimie, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lacanau pour recevoir ses observations :

lundi 2 septembre 2019 de 9 h à 12 heures,  
mardi 10 septembre 2019 de 9 h à 12 heures,  
samedi 21 septembre 2019 de 9 h à 12 heures,  
mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 de 14 h à 17 heures.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Lacanau et à la Direction départementale des territoires et de la mer service des procédures environnementales cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux, ainsi que sur le site Internet des services de l'état de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

La préfecture de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage d'eau et le périmètre de protection.



Direction départementale des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service des procédures environnementales  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Exploitation d'un forage d'eau potable du Bouchon  
Communes de Mios et de Salles

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus sur les communes de Mios et de Salles, afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage du Bouchon situé sur la commune de Mios, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront installées des servitudes d'utilité publique.

La personne responsable du projet est le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Salles Mios, 1, allée de la Gare, 33770 Salles, tél. 05 56 88 15 16.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative et un projet d'arrêté sera mis à la disposition du public à la mairie de Mios, siège de l'enquête, et à la mairie de Salles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubrique publications, publications légales, enquêtes-publiques.

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spez@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spez@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Mios.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

M<sup>me</sup> Anne-Marie CALUSSE, chargée de mission, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le lundi 23 septembre 2019, de 10 h à 12 heures, à la mairie de Mios.

Le jeudi 3 octobre 2019, de 10 h à 12 heures, à la mairie de Salles.

Le samedi 12 octobre 2019, de 10 h à 12 heures, à la mairie de Mios.

Le mercredi 23 octobre 2019, de 15 h à 17 heures, à la mairie de Mios.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Salles et de Mios et à la direction départementale des territoires et de la mer service des procédures environnementales, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux, ainsi que sur le site internet des services de l'état de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

La préfecture de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.



Communauté de communes du Val de l'Eyre  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Relative au projet de révision  
du plan local d'urbanisme (PLU)  
de la commune de Saint-Magne

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2019, par délégation de M<sup>me</sup> la Présidente de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, M<sup>me</sup> Christiane DORNON, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Magne.

Les informations relatives au projet de révision du PLU peuvent être demandées par écrit à M<sup>me</sup> le Maire de Saint-Magne, à l'adresse de la mairie, 12, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne.

A cet effet, M<sup>me</sup> Françoise DURAND-BAZALGETTE, ingénieure en environnement fluvial, littoral et marin, a été désignée par le Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2019 à 13 h 30 au 4 octobre 2019 à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier physique, dont l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLU et les avis issus de la consultation des personnes publiques associées, seront disponibles et consultables sous format papier à la mairie de Saint-Magne, siège de l'enquête, 12, route de Bordeaux, 33125 Saint-Magne, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 18 h 30, et également le samedi 21 septembre, de 9 h à 12 heures. Le dossier sera également consultable à partir du site internet de la mairie en suivant le lien sur le site <http://www.saint-magne.fr> ou à partir du registre électronique en suivant ce lien <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique sera également disponible en mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie susmentionnés.

M<sup>me</sup> le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les :

Lundi 2 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.

Mardi 3 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.

Mercredi 25 septembre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.

Vendredi 4 octobre 2019, de 13 h 30 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Un registre numérique sera également accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-valdeleyre.fr> du 2 septembre 2019 à 13 h 30 au 4 octobre 2019 à 17 h. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie. Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre papier ainsi que sur le registre numérique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à l'issue de l'enquête, pendant un an, à la mairie de Saint-Magne, sur le site de la mairie <http://www.saint-magne.fr> et sur le site de la Communauté de communes : <http://www.valdeleyre.fr> ainsi que sur le site <https://www.registre-valdeleyre.fr>

Le Conseil de communauté se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme de Saint-Magne et pourra décider d'y apporter des modifications au vu des conclusions de l'enquête.

SUD  
OUEST

Un cadre unique pour  
vos séminaires

Chefs d'entreprise, donnez une autre dimension  
à vos réunions et séminaires.  
Le journal SUD OUEST vous ouvre ses portes en  
bord de Garonne, avec une vue imprenable sur les  
quais de Bordeaux.

Surprenez vos collaborateurs et clients : faites-leur  
découvrir les coulisses d'un groupe de presse.

contact : [seminaires@sudouest.fr](mailto:seminaires@sudouest.fr)  
05 35 31 35 51

Les meilleures  
offres  
de la région

C'est pro  
et efficace !

sudouest-  
annonces.com

ANNONCES OFFICIELLES ANNONCES LEGALES

Une équipe  
spécialisée et réactive  
contact-legales@sudouest.fr

Le meilleur  
des ventes  
aux enchères

Chaque dimanche et lundi  
dans les annonces officielles  
de votre quotidien et 24 h / 24 sur  
[www.sudouest-legales.com](http://www.sudouest-legales.com)

[www.sudouest-legales.com](http://www.sudouest-legales.com)

Paragraphe 19 de la loi n° 2017-133

SUD  
OUEST